



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 23 juillet 2024

Nombre de conseillers :

En exercice.....10
Présents.....6
Votants.....6
Exprimés.....6

Date de la convocation : 17/07/2024

Date d'affichage : 17/07/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Le vingt-trois juillet à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel.

ABSENTS EXCUSES : LADET Mathieu, LAYRAL Emmanuel, RODIER Jean-Jacques, VERLAGUET Mathieu.

SECRETAIRE DE SEANCE Monsieur GARAMPON Olivier a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de six.

SEANCE N°2024-8
DELIBERATION N°2024-8-4
ENVIRONNEMENT – Modification du règlement du service de l'eau potable

Vu la délibération n°2016-6-3 du 21 juillet 2016 approuvant le nouveau règlement du service de l'eau potable ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour certaines données du règlement en vigueur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à six voix pour,

- **Décide** de modifier l'article 3.5 « Les modalités et délais de paiement » du règlement du service eau potable comme annexé à la présente délibération.
- **Précise** que cette modification entre en vigueur dès publication de l'acte.

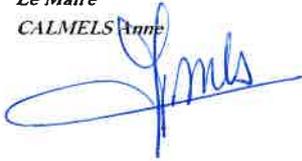
Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents

Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 26 juillet 2024
- par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 26 juillet 2024

Le Maire
CALMELS Anne



Le secrétaire de séance
GARAMPON Olivier



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.